

CERTIFICAT INDIVIDUEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES CATEGORIE « OPERATEUR »

Formation préparatoire à l'obtention du certificat individuel
Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires

Code RS (Répertoire Spécifique) : 5653
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date de publication de la fiche : 13/12/2021
Fin de validité de l'enregistrement au répertoire spécifique : 13/12/2026

Références juridiques des réglementations d'activité : Programme établi selon l'Arrêté du 29 août 2016, portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur »

A la suite du Grenelle de l'environnement, de la directive européenne du 21 octobre 2009, et dans le cadre du plan Ecophyto 2018 par son axe 4 « former à la réduction et à la sécurisation de pesticides »

CONTEXTE :

Le dispositif de certificat individuel produits phytopharmaceutiques dit « Certiphyto » constitue le volet « formation » du plan national Ecophyto. La certification présentée permet de s'assurer que la personne détentrice d'un certificat individuel dispose d'un niveau de connaissance suffisant et adapté en fonction du domaine d'activité exercé.

Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

La détention d'un certificat individuel Certiphyto Opérateur atteste pour son détenteur d'un niveau de connaissance théorique adapté à l'exercice d'une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

OBJECTIFS :

- Connaître l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations,
- Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches,
- Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver l'environnement,
- Être capable de mettre en place un plan stratégique pour maîtriser les risques et réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

COMPETENCES ATTESTEES : Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la sécurité durant les différentes phases de leur utilisation et d'un point de vue réglementaire.

Groupe de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine

ZAE Sylva 21 - 4 rue Nicolas Brémontier - 33830 BELIN-BELIET - T/ 05.56.88.01.98 - F/ 05.56.88.04.59

grceta@grceta-sfa.fr - www.grceta-sfa.fr

Association loi 1901 - N°9488 - Préfecture de Bordeaux - Siren 39363528900027 - APE 9412 Z

IBAN FR76 1330 6001 0600 0119 6700 059 - BIC AGRIFRPP833 - RIB 13306 00106 00011967000 59

PUBLIC :

Agriculteur opérateur en exploitation agricole, finalité premier certificat.

EVALUATION :

Evaluation sur 8 questions après chaque thème.

Evaluation finale :

QCM : pour valider la vérification des connaissances de la catégorie **Opérateur**, douze réponses justes sur les vingt questions sont exigées.

SATISFACTION DES STAGIAIRES :

Fiche d'appréciation à remplir par chaque stagiaire à chaud en fin de formation.

MODULE 1 – 1h – réglementation

Connaître l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations.

- Cadre réglementaire français : lois grenelle 1-2 : plan écophyto 2018
- Définition produit phytosanitaire
- Produits autorisés et illégaux - Autorisation de Mise sur le Marché.
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Consignation de toute utilisation des pesticides

MODULE 2 – 1h00 – Prévention des risques pour l'environnement

Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver l'environnement - Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.

Dangerosité pour l'environnement :

Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité

- Connaissance des dangers des produits.

Situations d'exposition aux dangers :

- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle.
- Devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement.
- Situation de contamination avant, pendant et après le traitement.
- Facteur favorisant et aggravant les contaminations
- Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.

MODULE 3 – 1h00 – Prévention des risques pour l'environnement.

Etre capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver l'environnement - Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.

Prévention des risques :

- Notions de zonage (zone protégées, périmètre de captage).

Groupe de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine

ZAE Sylva 21 - 4 rue Nicolas Brémontier - 33830 BELIN-BELIET - T/ 05.56.88.01.98 - F/ 05.56.88.04.59

grceta@grceta-sfa.fr - www.grceta-sfa.fr

Association loi 1901 - N°9488 - Préfecture de Bordeaux - Siren 39363528900027 - APE 9412 Z

IBAN FR76 1330 6001 0600 0119 6700 059 - BIC AGRIFRPP833 - RIB 13306 00106 00011967000 59

- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage).
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques d'ans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus.

Vérification formative et collective des connaissances 8 questions.

MODULE 4 – 2h20 – Prévention des risques pour la santé.

Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches.

Dangerosité des produits :

- Dangers du produit
- Voies de pénétration
- Intoxication aigüe et intoxication chronique
- Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination

Situations d'exposition aux dangers :

- Situation d'exposition : avant, pendant et après l'application
- Contact direct et indirect
- Facteurs favorisant et aggravant la pénétration
- Catégories de populations sensibles.

MODULE 5 – 2h20 – Prévention des risques pour la santé.

- Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches.
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.
- Principales mesures de prévention.
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.

MODULE 6 – 2h20 – Prévention des risques pour la santé.

Être capable d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le but de préserver sa propre santé et celle de ses proches.

- Principales consignes et réglementation.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Principaux symptômes d'empoisonnements.
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).

Vérification formative et collective des connaissances 8 questions.

MODULE 7 – 3h00 – Technique Alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Être capable de mettre en place un plan stratégique pour maîtriser les risques et réduire l'utilisation des produits Phytopharmaceutiques.

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels :

- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc. ...)

Vérification formative et collective des connaissances 4 questions.

MODULE 8 – 1h00 - Vérification des connaissances individuelles par QCM.

Pour valider la vérification des connaissances, douze réponses justes sur les vingt questions sont exigées.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

Théorie, manipulation et analyse, organisation de sous-groupes sur des points de réflexion, situation d'interactivité entre stagiaire – remise de documentation

Moyens d'encadrement

Animation : Responsable formation du GRCETA-SFA

Formation : V. Doat, Ingénieur agronome – Conseiller à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ou
P. Delaunay, Ingénieur agronome – Conseiller à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

A l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire remplissant les conditions, son attestation de formation et son bordereau de score établis en double exemplaire (format papier et numérique) permettant de demander le certificat auprès de la DRAAF de sa région de domicile, accompagnée de la notice pour effectuer la saisie sur le site du Service Public.

HANDICAP :

Contactez notre référent handicap au GRCETA, pour la prise en compte d'une situation spécifique.



Groupe de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine

ZAE Sylva 21 - 4 rue Nicolas Brémontier - 33830 BELIN-BELIET - T/ 05.56.88.01.98 - F/ 05.56.88.04.59
grceta@grceta-sfa.fr - www.grceta-sfa.fr

Association loi 1901 - N°9488 - Préfecture de Bordeaux - Siren 39363528900027 - APE 9412 Z
IBAN FR76 1330 6001 0600 0119 6700 059 - BIC AGRIFRPP833 - RIB 13306 00106 00011967000 59